



11 MAI 2026

n°11

La revue des
propriétaires privés

Parlons Forêts

**HAUTS-DE-
FRANCE
NORMANDIE**

Dossier :
Les certifications
forestières



RUBRIQUES

- Actualités p 3
- Dossier : nouveautés sur les certifications forestières p 4
- Zoom sur : le projet européen « Forest Wood » p 6
- Agenda p 8

Parlons forêts Hauts-de-France Normandie n°11

Publication :

Centre National de la Propriété Forestière
Direction Régionale Hauts-de-France – Normandie

Site Normandie :

Cap Madrillet – Bât. B
125, Av. Edmund Halley – CS 80004
76801 SAINT-ÉTIENNE-DU-ROUVRAY
02 35 12 25 80 – normandie@cnpf.fr

Site Hauts-de-France :

96, rue Jean Moulin
80000 AMIENS
03 22 33 52 00 – hauts-de-france@cnpf.fr

Site web : hautsdefrance-normandie.cnpf.fr

Directeur de la publication :

Régis LIGONNIÈRE

Rédaction :

Tess DE BACKER et Romain MANI

Numéro visé par le comité de relecture du CNPF Hauts-de-France – Normandie

Maquettage : Grand Nord l'Agence

Impression : Paragon

PPC INTERNATIONAL France SAS

Dépôt légal : mai 2026

ISSN : 3001-9907

Crédits photo de couverture :

Meven Dewez © CNPF

Abonnement : trimestriel gratuit édité en format papier et numérique. Cette revue vous est adressée sur base d'informations cadastrales. Si vous ne souhaitez plus en être destinataire, vous pouvez adresser votre demande auprès du CNPF.



ÉDITORIAL

La forêt va-t-elle sauver le climat ? Ou bien le climat va-t-il tuer la forêt ?

Tess De Backer © CNPF



A en croire les media, on serait tenté de répondre par l'affirmative à ces deux questions. Mais, comme toujours, il faut savoir faire la part des choses :

Je ne répondrai pas à la première question, mais j'y ajouterai la suivante : la forêt peut-elle et doit-elle absorber seule tous les excédents de carbone émis par notre activité économique ?

La deuxième nous concerne directement dans notre activité de forestiers. Le changement climatique est bien réel, et sa rapidité semble dépasser les capacités d'adaptation de nombreuses de nos essences. Néanmoins nous croyons à la force de résilience de la nature, aidée de la vision long terme et de la capacité d'innovation des forestiers. Pour cela deux axes clé : diversification des essences et adaptation des pratiques sylvicoles.

En matière d'enjeux climatiques, chacun doit prendre ses responsabilités. Nous, forestiers, nous inscrivons dans une démarche de gestion responsable de l'environnement et du bilan carbone, tout en nous mobilisant pour adapter notre gestion à un contexte climatique changeant et pas forcément prévisible. La certification forestière et le projet Forest Wood présentés dans ce numéro s'inscrivent dans cette démarche.

Le CNPF est un acteur reconnu dans le développement durable de la forêt privée. Les élus du Conseil de Centre m'ont fait confiance le 26 mars dernier et je m'engage pleinement, dans la continuité du travail de mes prédécesseurs, à poursuivre cette mission au service des propriétaires forestiers de nos deux régions.

Je vous souhaite une très bonne lecture,

Antoine de BONNAULT

Président du CNPF Hauts-de-France Normandie

Avec la participation financière de
la Région Hauts-de-France



M. de Bonnault élu Président du CNPF Hauts-de-France Normandie

Guillaume Rielland © CNPF



Le 26 mars dernier, comme le prévoit la réglementation, le Conseil de Centre du CNPF Hauts-de-France Normandie a élu son président. L'alternance entre les deux régions étant voulue, les conseillers ont désigné M. Antoine de Bonnault pour succéder à M. Amaury Latham, qui poursuit en tant que vice-président en charge de la Normandie.

M. de Bonnault est propriétaire dans le département de la Somme et apporte depuis 3 ans au Conseil une connaissance fine des enjeux de terrain. Ses priorités s'articulent autour du service aux propriétaires, à la cohésion interne de l'établissement et à l'unité de la filière.

Nous lui souhaitons une bonne prise de fonction et remercions l'ensemble des élus qui s'engagent au sein de notre établissement et auprès des propriétaires forestiers privés de nos régions.

Communication Fransylva

Chute d'arbres : l'importance d'opérer des mises en sécurité préventives pour éviter la survenue de sinistres

Face à une recrudescence des sinistres liés à des chutes d'arbres et à leurs conséquences, quelques vigilances s'imposent :

1. Opérer un diagnostic régulier de vos lisières forestières pour identifier les arbres susceptibles de présenter des menaces, tant pour la sécurité des infrastructures (routes, voies ferrées, etc.) que des personnes (chemins ruraux qui traversent votre bois ou qui le longent) ;
2. Si vous repérez un arbre à risque, une intervention rapide est nécessaire. Il ne faut jamais reporter à plus tard une mise en sécurité, car « plus tard » peut s'avérer « trop tard » ;
3. Une attention particulière doit être portée aux frênes : 90 % des sinistres reportés sont liés à cette essence dont la chalarose provoque l'affaiblissement du système racinaire. N'hésitez pas à exploiter tout frêne présentant des signes de dépérissement, car leur ancrage est très souvent diminué.



Frênes dépérissants en bord de voie

Marie Pillon © FRANSYLVIA

Pour intégrer au mieux ces coupes dans votre gestion de propriété, voici quelques conseils :

- Profiter des exploitations programmées sur votre propriété et de la présence des bûcherons et engins d'exploitation pour conduire les mises en sécurité dans le même temps ;
- Et parce qu'un accident peut néanmoins toujours survenir et que les conséquences financières dépassent très souvent les 5000 €, pensez à vérifier que vous êtes assuré pour vos parcelles boisées.
- Si besoin, vous pouvez contacter Fransylva, qui inclut cette assurance dans sa cotisation : Tél. : 07 67 27 60 08 ou mail : hautsdefrance@fransylva.fr

Mise à jour des arrêtés « MFR »

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a publié en fin d'année dernière une instruction technique définissant la liste des essences objectifs et des Matériels Forestiers de Reproduction (MFR) éligibles aux aides de l'Etat, pour les plantations en plein.

A consulter sur le site du Ministère :

<https://agriculture.gouv.fr/graines-et-plants-forestiers-conseils-dutilisation-des-ressources-genetiques-forestieres>

Vu dans...

Le communiqué de presse du 10 mars 2026 d'INRAE :

une cartographie nationale des tiques réalisée grâce au programme CITIQUE.

CITIQUE est un programme de recherche participative coordonné par INRAE, en partenariat avec l'université de Lorraine, l'Anses et le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement Nancy Champenoux. Il a pour but d'améliorer les connaissances sur les tiques piqueuses et les agents pathogènes qu'elles transmettent afin d'améliorer la prévention. Suite à l'analyse de 2 009 tiques envoyées par les citoyens entre 2017 et 2019, une cartographie a établi la distribution spatiale des différentes espèces de tiques piqueuses d'humains en France, ainsi que celle des agents pathogènes qu'elles contiennent.

Résultats : 27 % des tiques analysées sont porteuses d'au moins 1 agent pathogène pour l'humain, et 15,4 % des tiques de l'espèce *Ixodes ricinus* sont porteuses de la bactérie responsable de la maladie de Lyme. Ces résultats renforcent l'importance de la prévention avant toute sortie en forêt.

<https://www.inrae.fr/actualites/programme-citique-cartographie-especes-tiques-agents-pathogenes-que-elles-transmettent>



De nouveaux référentiels pour suivre les évolutions de la filière et mieux intégrer l'enjeu du changement climatique

PEFC Territoires, une nouvelle organisation pour plus de proximité



La **certification forestière PEFC**, créé en 1999, atteste de la **gestion durable des forêts** et de **l'origine responsable des produits bois ou à base de bois** sur lesquels est apposé le logo. Elle implique que les forêts soient gérées selon des règles définies par PEFC, avec des contrôles certifiant la **bonne conformité de la gestion avec le cahier des charges PEFC**. Les propriétaires peuvent y adhérer moyennant une cotisation financière proportionnelle à la surface de la forêt concernée. Ils peuvent ainsi bénéficier d'une labellisation PEFC de leurs bois, qui ouvre de nouvelles opportunités de ventes. Certaines entreprises de transformation ne cherchent en effet que des bois certifiés, pour répondre à un marché de plus en plus poussé par une société (consommateurs) ayant de fortes attentes sur la durabilité des produits. En France métropolitaine, 6 millions d'ha sont certifiés, dont 175 000 ha pour la seule région Hauts-de-France.

En 2025, les 9 entités régionales de PEFC sont devenues **PEFC Territoires**, regroupement désormais unique qui permet de mutualiser et harmoniser les pratiques au sein de PEFC, en particulier concernant l'élaboration et la déclinaison des différentes procédures, la réalisation des contrôles de conformité et l'accompagnement des adhérents tout en long de leur adhésion à la certification.

La certification PEFC s'appuyant sur le Code forestier mais aussi au niveau local sur les Schémas Régionaux de Gestion Sylvicole (SRGS) et les Programmes Régionaux de la Forêt et du Bois (PRFB), l'ancrage territorial est maintenu en **garantissant la proximité des responsables de certification avec les propriétaires adhérents** : les interlocuteurs régionaux ne changent pas.

Le nouveau standard PEFC

La nouvelle organisation PEFC Territoires a validé le 26 mars 2025 le **nouveau standard français PEFC** de gestion forestière durable. Il est le fruit de trois ans de travail au sein d'un forum rassemblant plus de 110 parties prenantes de la filière forêt-bois, ayant abouti à un consensus sur les évolutions souhaitées pour la certification. Cette logique d'amélioration continue incite les propriétaires à **intégrer davantage le chan-**

gement climatique dans la gestion de leurs bois et à diversifier les essences dans les peuplements.

Les autres points majeurs de la révision du cahier des charges PEFC sont les suivants :

- Clarification des critères de définition des **Zones de Sensibilité Paysagère et à Haute Valeur Ecologique** ;
- Etablissement de **nouvelles règles concernant les coupes rases**, avec de nouveaux seuils de surface (hors peupleraies et peuplements résineux monospécifiques si la coupe est prévue dans le document de gestion) et une **interdiction en zones de protection forte et ripisylves** :
 - Seuil de 2 ha maximum en pente > 30 % ;
 - 5 ha autrement, et jusqu'à 10 ha si la coupe est justifiée par un diagnostic.
- **Augmentation du nombre d'arbres vieux et d'arbres morts à conserver** (2 par ha) **et maintien des menus bois** (< 7cm) **et souches** ;
- **Interdiction d'utiliser des herbicides de synthèse** ;
- Précision des **moyens à mettre en œuvre pour contribuer à la restauration de l'équilibre forêt-gibier** (déclaration des dégâts et bail de chasse conforme à PEFC) **et prévenir le risque incendie** ;
- **Collecte des déchets non-bois** (protections gibier) ;
- **Nouvelle possibilité de certification** pour les espaces agroforestiers et peupliers en alignement ;
- **Justification de la transformation d'un peuplement régénéré naturellement en plantation** avec des essences différentes (conditions alignées sur les exigences RDUE, la Réglementation contre la déforestation et la dégradation des forêts).

Les audits (contrôles de conformité) évoluent également avec ce nouveau référentiel. Les adhérents étaient auparavant contrôlés de manière aléatoire : **ils seront désormais ciblés en fonction des risques identifiés sur les territoires régionaux**. L'application des nouvelles règles par PEFC Territoires a démarré début 2026, et les adhérents ont été informés des changements. En région, cela se traduit par une période de transition vers ces nouvelles exigences : **il ne faut pas hésiter à contacter le responsable PEFC le plus proche de chez vous en cas de questions sur le nouveau référentiel et sa mise en œuvre dans votre gestion**. Des réunions d'informations seront également organisées par vos sites régionaux.

Robin DAVESNE

Responsable Hauts-de-France pour PEFC Territoires



La certification FSC®



Créée en 1994, FSC® (**Forest Stewardship Council®**) est une organisation non gouvernementale qui œuvre pour la préservation des forêts. En 2025, la France comptait 17 certificats de gestion forestière (135 000 ha de forêts pour près de 2 500 propriétés forestières publiques ou privées). Comme pour PEFC Territoires, FSC repose sur le **respect d'un cahier des charges aboutissant à une labellisation des bois**. S'agissant d'une démarche volontaire, le propriétaire **reste maître de ses objectifs et choix de gestion**. Le référentiel de gestion FSC, comme celui de PEFC, est par ailleurs contrôlé chaque année par des auditeurs indépendants accrédités.

Enfin, FSC donne l'opportunité de réaliser des **certifications de groupe**, permettant à plusieurs propriétaires forestiers (privés et/ou publics) de se regrouper sous un seul certificat FSC, géré par un responsable de groupe.

Cette modalité apporte les avantages suivants :

- Favoriser l'accès à la certification FSC pour les propriétaires de petites forêts, en s'appuyant sur un responsable du groupe qui connaît déjà le fonctionnement de FSC et ses exigences ;
- Mutualiser les coûts de certification entre les différents propriétaires ;
- Créer une dynamique commune vers une gestion forestière responsable et engagée dans son territoire, avec une émulation de groupe qui aide à la mise en place des pratiques via des réunions d'animation.

Valoriser les services écosystémiques des forêts

Pour mieux prendre en compte les **services écosystémiques** rendus par les forêts (préservation de la biodiversité, purification de l'eau, stockage de carbone, etc.), la certification FSC propose depuis 2018 une méthode permettant de les valoriser : **les projets à Impact Vérifié**. Ils contribuent à mesurer et financer les services écosystémiques fournis par une gestion forestière responsable.

Concrètement, un audit est réalisé par FSC sur le terrain pour évaluer et vérifier les services effectivement fournis par la forêt contrôlée. Ensuite, le **gestionnaire ou propriétaire choisit de s'associer à un ou plusieurs partenaires financiers** (privés ou publics) **qui valorisera financièrement les services écosystémiques identifiés** : conservation de la biodiversité, préservation des ressources en eau, protection des sols, séquestration et stockage du carbone, services récréatifs, services culturels et qualité de l'air. A noter qu'un projet peut

couvrir un ou plusieurs services. En France, 17 projets ont ainsi été certifiés depuis 2018, dont 11 ayant bénéficié de financements.

Le nouveau référentiel FSC

Face aux effets des changements climatiques, à l'évolution des attentes sociétales et aux nouvelles contraintes réglementaires, **FSC a révisé son référentiel de gestion forestière**. Il est entré en vigueur le 1^{er} septembre 2025, avec les évolutions suivantes :

- **L'adaptation aux changements climatiques** (diagnostics obligatoires, mélange des essences, etc.) ;
- La **conservation de la biodiversité** comme clé de voute du fonctionnement et de la santé de l'écosystème (arbres bio, zones en libre évolution, zones à Haute valeur de conservation, etc.) ;
- **L'encadrement des pratiques « intensives »** (seuils et conditions de coupes rases, interdiction des pesticides, protection des sols) ;
- Une **meilleure accessibilité à la certification pour les forêts non-soumises à PSG et pour les très petites forêts de moins de 4 hectares**.

Alexandra HERNANDEZ

Chargée de développement chez Forest Stewardship Council (FSC) France

En savoir plus

PEFC Territoires

 www.pefc-france.org

Nouveau référentiel : <https://www.pefc-france.org/entree-en-vigueur-des-nouveaux-standards-de-gestion-forestiere-durable-pefc-pour-la-france/>

Centre de documentation : <https://www.pefc-france.org/centre-de-documentation/>

Contact Hauts-de-France :

Robin DAVESNE, responsable Hauts- de-France pour PEFC Territoires

 r.davesne@pefc-territoires.org

FSC France

 <https://fr.fsc.org/fr-fr/foret/gestion-responsable>

En savoir plus sur les services écosystémiques : <https://fr.fsc.org/fr-fr/services-ecosystemiques/projets-en-cours>

Contact : Alexandra HERNANDEZ, chargée de développement FSC (secteur moitié ouest de la France)

 a.hernandez@fr.fsc.org

INTERREG Forest Wood : pour construire des forêts plus résilientes avec les propriétaires des Hauts-de-France, nous avons besoin de vous !

Face au changement climatique, les forêts des Hauts-de-France sont confrontées à des évolutions rapides : sécheresses plus fréquentes, dépérissements localisés, incertitudes sur le comportement des essences. Dans ce contexte, le projet européen Forest Wood, intégré au programme FEEL WOOD II, vise à produire des références concrètes pour accompagner les propriétaires dans leurs choix de gestion.



Charles-Edouard Groscaux © CNPF

Tous concernés

Les forestiers le constatent déjà : certaines essences réagissent différemment, les croissances deviennent plus irrégulières, et les aléas climatiques s'intensifient.

Dans les Hauts-de-France, une question s'impose : **comment adapter sa forêt aujourd'hui pour qu'elle reste viable demain ?**

Les décisions prises aujourd'hui engagent les peuplements pour plusieurs décennies. Or, les repères évoluent rapidement et les références locales restent encore limitées.

Dans ce contexte, disposer de retours d'expérience concrets, directement issus du terrain, devient essentiel.

Forest Wood : produire des réponses concrètes, sur le terrain

Le projet **Forest Wood** s'inscrit dans le portefeuille européen **Feel Wood II**, qui vise à accompagner l'adaptation de la filière forêt-bois face au changement climatique.

Déployé à l'échelle transfrontalière (France, Wallonie, Flandre), il a pour **objectif de mieux comprendre le fonctionnement des peuplements forestiers dans ce nouveau contexte, et d'identifier des solutions concrètes pour renforcer leur résilience.**

Pour cela, le projet repose sur une approche simple :

produire des connaissances directement issues du terrain, en conditions réelles de gestion.

Concrètement, il s'agit de :

- Mieux comprendre la réaction des essences face aux contraintes climatiques ;
- Tester différentes modalités de gestion ou de mélange ;
- Identifier des itinéraires sylvicoles adaptés.

En parallèle, le projet s'intéresse à l'évolution de la ressource en bois, afin d'anticiper les débouchés liés aux changements de composition des peuplements.

Ainsi, Forest Wood permet **de lier adaptation des forêts et valorisation de la ressource, dans une logique cohérente à l'échelle de la filière.**

Accueillir un dispositif expérimental dans sa forêt

Dans le cadre du projet, des **dispositifs expérimentaux seront installés dans des parcelles forestières volontaires**. L'objectif est simple : tester, en conditions réelles, différentes façons d'introduire ou de gérer le mélange d'essences, et en suivre les résultats dans le temps.

Deux types de situations sont recherchés :

Planter un mélange sur une parcelle à boiser ou à reboiser

Certaines parcelles arrivent à un stade où un renouvellement complet de la surface est nécessaire, après coupe ou sur terrain ouvert.

Dans ces situations, le projet propose de tester **différentes modalités de plantation mélangée**. L'objectif est de comparer des options concrètes de gestion, par exemple :

- Des plantations en mélange ;
- Des plantations en monoculture servant de référence ;
- Différentes organisations du mélange.

Ces dispositifs permettent d'évaluer à la fois la reprise, la croissance et la résistance des plants aux aléas (climat, gibier, santé), mais aussi les conditions de mise en œuvre et les coûts associés.

Ils concernent des parcelles d'environ 2,5 ha, suivies dans le temps.

Dans ce cadre, nous souhaitons installer dès la prochaine saison **4 dispositifs de ce type, avec le Chêne sessile (*Quercus petraea*) comme essence structurante**, associé à une essence choisie parmi les essences des dispositifs des autres partenaires du projet.

Enrichir un peuplement existant par petites trouées

Dans d'autres situations, le peuplement est déjà en place mais présente des fragilités : dépérissement, trouées ou avenir incertain.

Plutôt que de renouveler entièrement la parcelle, le projet propose alors une approche plus progressive, en intervenant localement par la plantation d'essences adaptées à la station. Ces plantations sont réalisées dans des trouées de taille variable, ce qui permet de tester :

- L'installation de nouvelles essences sous couvert ;
- Leur comportement face à la lumière et à la concurrence ;
- Leur capacité à s'intégrer dans le peuplement existant ;

Cette approche est particulièrement adaptée aux peuplements en renouvellement progressif.

Nous recherchons actuellement **une forêt correspondant à ce type de situation pour mettre en place ce dispositif, unique dans le cadre du projet** mais potentiellement reproductible par la suite.

→ Un suivi complet dans le temps

Dans les deux cas, les dispositifs feront l'objet d'un **suivi régulier** portant sur la croissance, la survie, l'état sanitaire, les conditions de milieu ainsi que les travaux réalisés et leurs coûts. L'objectif est de produire des résultats concrets, directement utiles pour orienter les choix de gestion.

→ Ce que cela implique pour le/la propriétaire

La mise en place d'un dispositif repose sur **une parcelle définie en concertation avec le propriétaire, avec un protocole adapté à sa situation et un suivi assuré dans le cadre du projet**, et au-delà par les agents du CNPF.

En retour, le propriétaire bénéficie de résultats concrets et directement exploitables, lui permettant de mieux comprendre le comportement de sa forêt et d'éclairer ses choix de gestion. C'est également une occasion de tester des options de gestions innovantes avec un appui technique tout en bénéficiant d'une participation financière forfaitaire pour la mise en place des dispositifs.

Un réseau de démonstration pour partager les expériences

En complément des expérimentations, le projet prévoit **la mise en place d'un réseau de parcelles de démonstration à l'échelle transfrontalière entre la France et la Belgique**.

L'objectif est de valoriser des **forêts mélangées** représentatives des enjeux actuels et de favoriser les échanges entre propriétaires et gestionnaires.

Les parcelles retenues présentent généralement :

- Des mélanges d'essences intéressants ;
- Un historique de gestion connu ;
- Un potentiel d'évolution en lien avec les enjeux climatiques ;
- Un caractère reproductible à l'échelle régionale.

Il ne s'agit pas de situations exceptionnelles, mais de cas concrets et transposables.

Ces parcelles pourront accueillir des visites, des échanges et des présentations de pratiques. Un panneau de présentation pourra être installé sur site.

Pour le propriétaire, cela permet de :

- Bénéficier d'une analyse approfondie de sa parcelle ;
- Obtenir un appui pour la gestion future ;
- Valoriser son expérience ;
- Contribuer à une dynamique collective.

L'intégration se fait après échanges et visite de terrain, suivi d'une sélection finale.

Votre interlocuteur pour le projet Forest Wood

Je suis Meven Dewez, ingénieur forestier au sein du CNPF Hauts-de-France Normandie et chargé de mission pour le projet Forest Wood. Dans le cadre du projet, j'accompagne les propriétaires qui souhaitent s'impliquer, depuis la réflexion initiale jusqu'au suivi des dispositifs.



Tess De Backer © CNPF

Concrètement, cela passe par :

- Des échanges autour de votre forêt et de vos objectifs ;
- L'identification des possibilités de participation ;
- Un accompagnement adapté à votre situation.

Chaque projet est construit avec vous, en tenant compte de votre contexte et de vos choix de gestion.

Vous souhaitez participer ?

Vous êtes propriétaire forestier dans les Hauts-de-France et vous vous posez des questions sur l'avenir de votre forêt ?

Votre situation peut correspondre au projet si vous avez :

- Une parcelle (d'une superficie avoisinant les 2,5 ha) à boiser ou à reboiser ;
- Un peuplement présentant des trouées ou un besoin d'enrichissement ;
- Une forêt mélangée que vous souhaitez valoriser dans un réseau de démonstration.

Votre forêt peut contribuer à faire avancer les connaissances, tout en vous apportant des éléments concrets pour orienter vos décisions.



Contact :

meven.dewez@cnpf.fr • 06 69 45 92 53

N'hésitez pas à me contacter pour en discuter, même s'il n'y a pas de mise en place d'essai sur votre propriété.

Meven DEWEZ
Ingénieur forestier chargé de mission
INTERREG Forest Wood
CNPF HDFN

Interreg  Cofinancé par l'Union Européenne
Modèle financé par le
Ministère de l'Europe
France - Wallonie - Vlaanderen

Forest Wood

www.forest-wood.eu

VOS CONTACTS

Equipe technique CNPF HDFN

CNPF – Hauts-de-France :

Clémence BESNARD 

clemence.besnard@cnpf.fr – 06 77 52 52 58

Tristan DERVAUX

tristan.dervaux@cnpf.fr – 06 99 23 14 41

Julien LAGER (FOGEFOR et CETEF 62) 

julien.lager@cnpf.fr – 06 74 23 41 81

Gilles POULAIN (FOGEFOR 59)

gilles.poulain@cnpf.fr – 06 71 54 23 94

Juliette SANQUER 

juliette.sanquer@cnpf.fr – 06 12 32 24 84

Aubin VALANCHER 

aubin.valancher@cnpf.fr – 07 61 24 54 62

CNPF – Normandie :

Cristel JOSEPH 

cristel.joseph@cnpf.fr – 06 07 97 21 57

Béatrice LACOSTE (FOGEFOR Norm.) 

beatrice.lacoste@cnpf.fr – 06 07 97 21 19

Cyril RETOUT 

cyril.retout@cnpf.fr – 06 79 45 33 40

Quentin MARECHAL

quentin.marechal@cnpf.fr – 06 07 97 21 25

CETEF et FOGEFOR

Hauts-de-France :

CETEF et FOGEFOR 02 : Tess DE BACKER

tess.de-backer@cnpf.fr – 06 98 14 18 50

CETEF 59 : Julien DELOBEL (COFNOR)

julien@cofnor.fr

FOGEFOR 59 : Gilles POULAIN

gilles.poulain@cnpf.fr – 06 71 54 23 94

CETEF et FOGEFOR 60 : Marie PILLON (Fransylva) 

marie.pillon@fransylva.fr – 03 44 36 00 22

CETEF et FOGEFOR 62 : Julien LAGER 

julien.lager@cnpf.fr – 06 74 23 41 81

CETEF et FOGEFOR 80 : Noémi HAVET 

noemi.havet@cnpf.fr – 06 89 85 78 22

Normandie :

CETEF Haute-Normandie (Eure et Seine-Maritime) :

Adrien BOCQUET (Président)

adrien.bocquet50@orange.fr

CETEF Normandie Sud (Calvados, Manche et Orne) :

Bruno ARNOULD (Président)

arnould.bruno2@orange.fr

FOGEFOR de Normandie : Béatrice LACOSTE 

et Romain MANI

beatrice.lacoste@cnpf.fr – 06.07.97.21.19

romain.mani@cnpf.fr – 06.79.45.33.61

 : correspondant-observateur DSF

Syndicat des forestiers privés

FRANSYLVA Union Régionale Hauts-de-France

27 rue d'Amiens 60200 COMPIEGNE

hautsdefrance@fransylva.fr – 07 67 27 60 08

FRANSYLVA Union Régionale Normandie

125 Av. Edmund Halley 76801 ST ETIENNE DU ROUVRAY

normandie@fransylva.fr - 06 80 94 28 56

Autres partenaires du CNPF HDFN

Retrouvez les coordonnées de l'ensemble de nos partenaires sur notre site internet :

hautsdefrance-normandie.cnpf.fr

VOS PROCHAINES RÉUNIONS

Pour vous former, vous informer et débattre.

Date	Lieu	Thèmes
Hauts-de-France		
18/05	Colembert (62)	Biodiversité forestière et zonages environnementaux
06/06	Pressy (62)	Tout connaître sur les boisements de terre agricole
12/06	Belloy-Saint-Léonard (80)	Entretien des plantations et des jeunes peuplements
26/06	Diéval (62)	Comment renouveler un peuplement après la charlarose ?



Retrouvez le calendrier complet des réunions ainsi que les invitations sur le site internet du CNPF HDFN : hautsdefrance-normandie.cnpf.fr

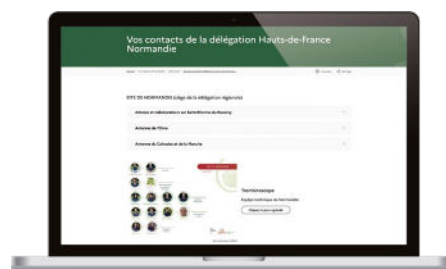
ÇA BOUGE DANS NOS ÉQUIPES !

Région Normandie

Arrivée :

Sophie DESANNAUX (1^{er} avril) - Secrétaire administrative
normandie@cnpf.fr

Retrouvez les contacts de toute l'équipe sur notre site internet :
<https://hautsdefrance-normandie.cnpf.fr/le-cnpf-et-la-foret-privee/votre-cnpf/vos-contacts-de-la-delegation-hauts-de-france-normandie>



Vous aimez notre journal ? Recevez-le aussi par mail ! ¹

Notre journal, véritable lien avec les propriétaires forestiers privés, fait l'objet d'une diffusion gratuite et illimitée au travers de notre site internet, nos newsletters et les réseaux sociaux du CNPF. Si vous souhaitez le recevoir par voie électronique, nous vous invitons à nous transmettre vos coordonnées (mail) à l'adresse suivante : hauts-de-france@cnpf.fr ou à appeler le **03 22 33 52 00**

Certains numéros de notre journal n'étant pas publiés en version papier, vous ne raterez ainsi aucun article !



à vos côtés, agir pour les forêts privées de demain